

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 21/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 21/01/2026.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : Mme BERTHE Isabelle, Mme CORMIER Véronique, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, Laurent COME, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : M. TAUPIN Laurent donne procuration à M. BRIONNE Alain, Mme MORGANT Nathalie donne procuration à Mme MIRGAINE Christine, Mme CHAUVEAU Cécile donne procuration à M. HUREAU Laurent), M. CHAUVEAU Pascal donne procuration à Mme TURBAN Jacqueline, Mme HATTON Anita donne procuration à M. HERVE Yves-Marie.

Absentes : Mme RENAUT Martine, Mme TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. LEPETIT Jean-Pierre

DEL2026-001 – Attribution des marchés de travaux relatifs à la rénovation des espaces d'accueil de l'Hôtel communautaire

Rapporteur : M. ROUANET Nicolas

Présentation par M. GEAIRAIN, maître d'œuvre de l'opération

La consultation, menée sous forme de procédure adaptée, a eu lieu du 17 novembre 2025 au 08 décembre 2025. Le marché est alloté comme suit :

- Lot n°1 : Curage – cloisonnements – faux plafonds – menuiseries intérieures
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures
- Lot n°3 : Revêtements de sols souples – peinture – nettoyage
- Lot n°4 : signalétiques
- Lot n°5 : fresques murales

- Lot n°6 : Chauffage – ventilation – climatisation
- Lot n°7 : Electricité CFA/CFO

Les offres ont été analysées conformément aux critères définis au sein du règlement de la consultation :

- Prix : coefficient 5
- Qualité des matériaux et moyens d'exécution : coefficient 4
- Planning prévisionnel – garanties et optimisation : coefficient 1

Les lots n°01 et n°02 n'ont pas reçu d'offre et doivent donc être déclarés infructueux.
Une nouvelle consultation est en cours pour ces 2 lots.

Après présentation de l'analyse des offres, l'assemblée est invitée à attribuer les marchés afférents aux lots n°02 à n°07. Les lots n°01 et n°02 seront attribués lors du conseil communautaire du 03 mars 2026.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'absence de candidature recevable et d'offre pour le lot n°01 et l'absence d'offre pour le lot n°02,

- **ATTRIBUE** les lots du marché relatif au marché susvisé comme suit :
 - Lot n°03 - revêtement de sols souples – peinture - nettoyage : société RENAUDIN pour un montant de 17 029.75 € H.T.
 - Lot n°04 - signalétique : société VEDIACOM pour un montant de 3 727.50 € H.T.
 - Lot n°05 - fresques artistiques : société STUDIO KATRA pour un montant de 5 900 € H.T.
 - Lot n°06 - Chauffage – climatisation – ventilation : société PAINEAU TORTEVOIE pour un montant de 28 896.62 € H.T.
 - Lot n°07 - Electricité : société WORSEY pour un montant de 13 332.00 € H.T.
- **PRECISE** qu'en l'absence de candidature recevable, la procédure pour l'attribution des lots 1 et 2 est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.
- **CONDITIONNE** l'attribution des lots n°03 à n°07 et leur notification à l'attribution des lots n°01 et 02 au terme de la nouvelle procédure de consultation et dans le respect de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

A Pagné-l'Evêque, le 27/01/2026

Le Président,
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,
M. LEPETIT Jean-Pierre

